COMMUNE DE COUFFÉ

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRÉSENTS :** M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (arrivée à 20h35 au point 9 de l'ordre du jour – A participé au vote du point 5 décalé lors de la séance), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla (arrivée à 21h37 au point 12.2 de l'ordre du jour, le point - A participé au vote du point 5 décalé lors de la séance)), Mme VALEAU Roseline

**ABSENTS-EXCUSÉS :** M. CHEVALIER Charles, Mme FAYOLLE Julie, Mme SALOMON Florence, Mme VIGNOLET Céline

**ABSENTS :** Mme AURILLON Noémie, M. SOULARD Éric

**POUVOIRS :**
Mme SALOMON Florence donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel
Mme THOMINIAUX Leïla donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric jusqu'à son arrivée.

Mme VALEAU Roseline a été désignée secrétaire de séance.

**Une minute de silence en hommage à Dominique Bernard**
Cet hommage s'adresse à Dominique Bernard, professeur de français, assassiné vendredi dernier au Lycée Gambetta d'Arras.

## ORDRE DU JOUR

1. Démission d'un conseiller municipal : Information et mise à jour du tableau du conseil
2. Approbation du Procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023
3. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
4. Retrait de la délibération du Conseil Municipal N°2023-09-52 du 07 septembre 2023 portant modification de durée hebdomadaire d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet
5. Approbation du rapport final de l'étude Schéma Mobilité
6. Lotissement « La Tricotière » : Mandat de réalisation et de commercialisation à confier à Loire-Atlantique Développement (LAD)
7. Résidence Séniors : Mission Assistance à Maître d'Ouvrage à confier à Loire-Atlantique Développement (LAD)
8. Attribution de subvention exceptionnelle au « comité de jumelage »
9. Rectification de l'avenant N°2 de régularisation - marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé
10. Avis sur le projet de commune nouvelle regroupant les communes d'Ingrandes Le Fresne s/Loire et de St Sigismond, et son rattachement à la COMPA
11. Autorisation de signature de la convention de reversement de la Taxe d'Aménagement à la COMPA
12. Rapports annuels 2022 COMPA : Assainissement Collectif et Non Collectif, Gestion des déchets, Aéroport
13. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
14. Informations et questions diverses

## 1. Démission d'un conseiller municipal : Information et mise à jour du tableau du conseil

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Le Conseil Municipal est informé de la démission de M. Jérémy RAMBAUD, conseiller municipal, à compter du 13 octobre 2023.

Conformément aux dispositions combinées des articles L.2121-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article L.270 du code électoral : *« le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit… ».* Ce candidat est Mme Florence SALOMON de la liste dont est issu le conseiller municipal démissionnaire.

Par conséquent Mme Florence SALOMON intègre le tableau du conseil municipal à compter du 13 octobre 2023.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2023.

## 3. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122- 23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.
C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

| Numéro | DATE DE SIGNATURE | TIERS | DÉSIGNATION | MONTANT (TTC) en € - Observations | Observations Commentaires |
|---|---|---|---|---|---|
| D-2023-175 | 01/09/2023 | ÉQUIP JARDIN | Consommable ST | 242.40 | Lame, cartouche de graisse, |
| D-2023-176 | 01/09/2023 | BAILLY QUAIREAU | Planche mélaminée blanc | 129.56 | Étagères école publique - dortoirs |
| D-2023-177 | 04/09/2023 | JPH DISTRIBUTION | Produits d'entretien restaurant scolaire | 193.32 | |
| D-2023-178 | 04/09/2023 | PLUME ET FABULETTES | Livres école Hugues Aufray | 39.85 | |
| D-2023-179 | 04/09/2023 | ÉCHOPPE | Vêtements de travail agents service restaurant scolaire | 151.20 | |
| D-2023-180 | 06/09/2023 | OUEST RAYONNAGE | Racks pour ST | 3 576.16 | Étagères rangement ST) |
| D-2023-181 | 06/09/2023 | SIGNAUD GIROD | Panneaux signalisation | 204.60 | |
| D-2023-182 | 06/09/2023 | BAILLY QUAIREAU | Reproduction clés sécurisées mairie | 83.81 | |
| D-2023-183 | 12/09/2023 | MF PRO | Vêtements agents d'entretien | 800.64 | |
| D-2023-184 | 12/09/2023 | LSP | Campagne signalisation horizontale 2023 | 3 587.00 | Passages piétons dans le bourg |
| D-2023-185 | 12/09/2023 | YESS | Dale LED intérieur salle de sports et Chênes | 1 032.31 | |
| D-2023-186 | 12/09/2023 | ALTER BURO | Siège CTM pascal | 322.80 | |
| D-2023-187 | 12/09/2023 | SIGNAUD GIROD | Signalisation verticale pour autour église | 836.93 | Panneaux |
| D-2023-188 | 12/09/2023 | DRIVING | Recyclage formation AIPR concepteur Emmanuel GERARD | 192.00 | |
| D-2023-189 | 13/09/2023 | ORANGE | Câble téléphone et film protecteur écran | 84.00 | |
| D-2023-190 | 14/09/2023 | JPH DISTRIBUTION | Distributeurs + papier toilettes pour le Restaurant scolaire | 139.10 | |
| D-2023-191 | 20/09/2023 | PROPIA | Produit hygiène pour bâtiments (lavette, lessive, raclette,) | 2 090.82 | |
| D-2023-192 | 20/09/2023 | YESS ÉLECTRIQUE | Luminaire pour salle des Chênes et salle à l'étage (occupée par la paroisse) | 505.01 | |

| Numéro | DATE DE SIGNATURE | TIERS | DÉSIGNATION | MONTANT (TTC) en € - Observations | Observations Commentaires |
|---|---|---|---|---|---|
| D-2023-193 | 20/09/2023 | GC ELEC | Gestionnaire de température salle poly | 3 108.01 | Gestion chauffage – proposition commission bâtiments |
| D-2023-194 | 20/09/2023 | MONNIER | Modification gestion chauffage Althéa | 2 808.91 | |
| D-2023-195 | 14/09/2023 | JAULIN PAYSAGES | Marché travaux d'aménagement du plan d'eau | 172 250.50 | Décision CAO du 14 septembre 2023 |
| D-2023-196 | 26/09/2023 | DERVENN CONSEILS INGÉNIERIE | Marché : études préalables pour la restauration de la confluence du Donneau du Beusse | 27 690.00 | Décision BM (subventionnée à 80%) |
| D-2023-197 | 26/09/2023 | ACS | Tables et bancs | 1 991.40 | Renouvellement matériels |
| D-2023-198 | 26/09/2023 | JPH DISTRIBUTION | Fourniture papiers toilettes et matériel de ménage | 512.10 | |
| D-2023-199 | 26/09/2023 | CHAMPION | Renouvellement visseuse Delwatt HS véhicule pascal + 1 pour voiture espace vert | 767.61 | |
| D-2023-200 | 26/09/2023 | INTERSPORTS | Filet buts terrain soccers | 155.88 | |
| D-2023-201 | 26/09/2023 | BSF | Cloison bois garage maison Héas | 1 182.96 | |
| D-2023-202 | 26/09/2023 | BOIS EXPO | 2 bancs avec dossier | 623.31 | Suite à la demande du conseil communal des enfants pour le terrain bicross et salle des sports |
| D-2023-203 | 28/09/2023 | JPH DISTRIBUTION | Produit hygiène bâtiment | 216.85 | |
| D-2023-204 | 28/09/2023 | PROPIA | Pièces réparation aspirateur | 246.89 | |
| D-2023-205 | 28/09/2023 | CBR | Contrôle annuel des aires de jeux | 1 269.60 | |
| D-2023-206 | 03/10/2023 | EDP | Gazon, agrafes pour cimetière | 561.90 | Végétalisation cimetière |
| D-2023-207 | 04/10/2023 | MF PRO | Chasubles ST | 241.92 | |
| D-2023-208 | 04/10/2023 | PROPIA | Hygiène bâtiments | 807.85 | Approvisionnement de matériels -Manche alu, sac poubelle, essuie main, éponge, |
| D-2023-209 | 06/10/2023 | AGRAM | Réparation de la commande d'ouverture du semoir qui sert aux engrais et au salage | 344.36 | |
| D-2023-210 | 09/10/2023 | FRANS BONHOMME | Raccord pour récupérateur d'eau cimetière | 58.22 | |
| **TOTAL** | | | | **229 049.78** | |

## 4. N°2023-10-59 Retrait de la délibération du Conseil Municipal N°2023-09-52 du 07 septembre 2023 portant modification de durée hebdomadaire d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Par délibération N°2023-09-52 en date du 07 septembre 2023 le Conseil Municipal avait modifié la durée hebdomadaire d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet. Cette modification porte sur une réduction du temps de travail de 16,22/35ème par semaine à 15,81/35ème par semaine pour le service « Restaurant Scolaire », le service « Pause Méridienne » et le service « Entretien des bâtiments », à compter du 01 octobre 2023.

Considérant les départs de certains agents et la réorganisation des temps de travail de certains agents du service « Restaurant Scolaire », du service « Pause Méridienne » et le service « Entretien des bâtiments », il convient de retirer la délibération du Conseil Municipal N°2023-09-52 du 07 septembre 2023 portant modification de durée hebdomadaire d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet afin de maintenir le temps de travail à raison de 16,22/35ème par semaine à l'agent concerné.

Considérant l'exposé ci-dessus, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération du Conseil Municipal N°2023-09-52 du 07 septembre 2023 portant modification de durée hebdomadaire d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 5. N°2023-10-60 Approbation du rapport final de l'étude Schéma Mobilité

**Présentation : Joseph BRULÉ**

Par délibération en date du 17 octobre 2022 la Commission d'Appels d'Offres (C.AO.) avait attribué le marché de mission d'étude mobilité de la commune de Couffé à MOBHILIS 22 Avenue de la Gare – 35600 REDON pour un montant de 36 588.00€ TTC.

Puis par délibération en date du 17 novembre 2022 le Conseil Municipal avait sollicité une subvention pour le financement de l'étude Schéma Mobilité auprès de l'ADEME au titre du dispositif AVELO 2. Par courriel en date du 08 juillet 2022 l'ADEME informait l'accord à la commune d'une subvention d'un montant de 17 000,00€ correspondant à 50% des dépenses éligibles.

Le bureau d'étude MOBHILIS a rendu à la commune le rapport final de l'étude Schéma Mobilité qui a été présenté en réunion publique le 23 septembre 2023.
Il convient d'approuver ce rapport final et de solliciter le versement de la subvention accordée pour la réalisation de cette étude.

*Intervention de Cécile COTTINEAU relative à la présentation des projets prioritaires : Bourg Charbonneau, les Mazeries, la Gruère*

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport final de l'étude Schéma Mobilité, réalisé par le bureau d'étude MOBHILIS, et annexé à la présente délibération,
- **SOLLICITE** auprès de l'ADEME le versement de la subvention accordée pour la réalisation de cette étude.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 6. N°2023-10-61 Lotissement « La Tricotière » : Mandat de réalisation et de commercialisation à confier à Loire-Atlantique Développement (LAD)

**Présentation : Leïla THOMINIAUX**

Par délibération N°2021-12-85 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la convention de Mandat de Loire Atlantique Développement (LAD) pour les études pré-opérationnelles du lotissement de la Tricotière, pour un montant de 29 725,00€ HT soit 35 670,00€ TTC.
Le montant estimatif des dépenses à engager par le Mandataire pour la réalisation des études (hors rémunération du mandataire) avait été évalué à 70 000,00 € HT soit 84 000,00€ TTC (valeur décembre 2021).

Par délibération N°2023-07-47 en date du 06 juillet 2023, le Conseil Municipal avait approuvé l'avenant N°1 à la convention de Mandat de Loire Atlantique Développement pour les études pré-opérationnelles du lotissement de la Tricotière dont les modifications sont les suivantes

- Ajustement du montant des études à engager par le Mandataire de 70 000,00 € HT soit 84 000,00€ TTC à 77 000,00€ HT soit 92 400,00€ TTC
- Prolongation de la durée du mandat d'étude jusqu'au 30 septembre 2023.

Les études pré-opérationnelles étant terminées, il convient de poursuivre le projet en engageant la phase opérationnelle et de commercialisation.

Ainsi la commune, actionnaire de la SPL, souhaite poursuivre sa collaboration avec Loire Atlantique Développement, dans le cadre d'un mandat de réalisation et de commercialisation s'articulant autour de 3 principales missions :

- Mise en oeuvre des différents dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement
- Réalisation des aménagements des espaces publics
- Accompagnement à la commercialisation des logements intermédiaires et collectifs

La programmation envisagée se présente comme suit :
- 68 terrains à bâtir
- 10 maisons individuelles groupées
- 60 logements intermédiaires / collectifs (libres, LLS, PSLA)
- 12 logements dédiés à un programme d'habitat participatif
- 900 m² dédiés à l'implantation d'habitats légers (pour environ 10 logements)
- 1 « résidence séniors » d'environ 15 logements
- 620 ml de voirie
- 800 ml de cheminements doux
- 1600 ml de haies nouvelles
- 4300 m² de prairie conservée
- 5600 m² d'anciennes vignes conservées pour un développement en micro-forêt
- La réhabilitation du bâtiment existant en équipement communal **(non compris dans le présent mandat).**

Le montant du mandat de réalisation et de commercialisation est de 367 400,00€ HT soit 440 880,00€ TTC. Il se décompose comme suit :

| DÉCOMPOSITION DES MISSIONS | MONTANT HT | MONTANT TTC |
|---|---|---|
| Études pré-opérationnelles et dossiers règlementaires | 68 625.00 € | 82 350.00 € |
| Suivi, coordination des études et travaux | 110 300.00 € | 132 360.00 € |
| Commercialisation | 158 775.00 € | 190 530.00 € |
| Suivi administratif et financier | 29 700.00 € | 35 640.00 € |
| **TOTAL** | **367 400.00 €** | **440 880.00 €** |

Cette proposition financière est basée sur un temps passé prévisionnel pour une durée de 8 ans maximum. Elle pourrait être actualisée si des temps complémentaires étaient constatés du fait d'une évolution du cadre d'intervention, notamment allongement de la durée du mandat, de la durée des travaux, etc. et ce, dans le respect des coûts journaliers ci-après :

- Cheffe de projet : 950 € HT ;
- Responsable d'opération : 800 € HT

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de Mandat de réalisation et de commercialisation à confier à Loire-Atlantique Développement (LAD), pour un montant de 367 400,00€ HT soit 440 880,00€ TTC et pour une durée de 8 ans maximum pouvant être actualisée si des temps complémentaires étaient constatés,
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention de Mandat de réalisation et de commercialisation annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 7. Résidence Séniors : Mission Assistance à Maître d'Ouvrage à confier à Loire-Atlantique Développement (LAD)

Délibération reportée

## 8. N°2023-10-62 Attribution de subvention exceptionnelle au « comité de jumelage »

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Lors du Bureau Municipal du 26 juin 2023, il avait été décidé de participer à hauteur de 50% au cadeau offert à Gourkovo (commune en Bulgarie) dans le cadre du 20ème anniversaire de jumelage.

Les factures d'achat d'une girouette pour un montant de 149 € + inscription en fer forgé de 393.60 € (Entreprise B. DUPE) soit un total de 542.60€ TTC ont été réglées par le Comité de jumelage.
Aussi, le Bureau Municipal du 25 septembre 2023 propose d'accorder une subvention exceptionnelle au comité de jumelage de la moitié soit un montant de 271.30 €

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle au « comité de jumelage », d'un montant de 271.30 € correspondant à 50% du montant du cadeau offert à Gourkovo (commune en Bulgarie) dans le cadre du 20ème anniversaire de jumelage
- **DIT** que cette subvention sera directement versée au « comité de jumelage » de Couffé.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 9. N°2023-10-63 Rectification de l'avenant N°2 de régularisation - marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Par délibération N°2023-07-48 en date du 06 juillet 2023, le Conseil Municipal avait approuvé et autorisé la signature de l'avenant N°1 du marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé.
Le montant de l'avenant N°1 s'établit comme suit : Taux de la TVA : 20%, Montant HT : 900,00€, Montant TTC : 1 080,00€. Le nouveau montant du marché public : Taux de la TVA : 20%, Montant HT : 43 900,00€, Montant TTC : 52 680,00€
Cet avenant porte également sur la modification de la durée d'exécution du marché, de 7 mois à 14 mois (du 15 juin 2022 au 14 août 2023).

Puis par délibération N°2023-09-55 en date du 07 septembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé et autorisé la signature de l'avenant N°2 de ce marché.

Objet de l'avenant 2 :
Sur la base d'éléments réalisés dans le cadre du Plan Guide Opérationnel du Centre Bourg de Couffé, La collectivité souhaite disposer de panneaux de synthèse permettant d'illustrer la démarche engagée auprès des habitants.

Élaboration de La maquette définissant la mise en page avec la charte graphique de la démarche, intégrant le choix des contenus adaptés aux objectifs énoncés par la commune. Document au format A0, proposition de maquette à la maîtrise d'ouvrage pour validation.
Modifications/adaptations, puis transmission du fichier informatique auprès d'une entreprise spécialisée dans la reproduction numérique.

À ce jour, dans l'objectif de poursuivre les études, il convient de prolonger la durée d'exécution du marché et de mettre à jour les montants de la prestation.
Le montant de l'avenant N°2 s'établit comme suit : Taux de la TVA : 20%, Montant HT : 1 500,00€, Montant TTC : 1 800,00€. Il concerne la conception et la réalisation d'une maquette de deux panneaux au format A0.
Nouveau montant du marché public : Taux de la TVA : 20%, Montant HT : 45 400,00€, Montant TTC : 54 480,00€

Cet avenant porte également sur la modification de la durée d'exécution du marché du 15 juin 2022 au 31 août 2023

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N°2 au marché public de service : mission d'étude pour l'élaboration d'un plan guide de programmation du bourg de Couffé annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant N°2 et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'engagement de ces études sont inscrits dans un budget principal de la commune.

## 10. N°2023-10-64 Avis sur le projet de commune nouvelle regroupant les communes d'Ingrandes Le Fresne sur Loire et de St Sigismond, et son rattachement à la COMPA

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Par courrier reçu en mairie le 22 septembre 2023, le Sous - Préfet de Châteaubriant-Ancenis informe la commune ce qui suit :
*« Les communes d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et de Saint Sigismond ont délibéré le 25 mai dernier pour créer la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire à compter du 1er janvier 2024. Les deux conseils municipaux ont fixé son siège à l'actuelle mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire et sollicité son rattachement à la communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), la commune de Saint Sigismond étant actuellement membre de la communauté de communes des Vallées d'Anjou (Maine-et-Loire).*

*Pour permettre la création de la commune nouvelle à compter de cette date, plusieurs avis doivent être recueillis sur la question du rattachement de la commune nouvelle à la COMPA en application du II de l'article L. 2113-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :*
*• ceux des conseils communautaires de la communauté de communes du pays d'Ancenis (COM PA) et de la communauté de communes des Vallées d'Anjou ;*
*• ceux de leurs communes membres respectives.*

*À compter du présent courrier, le conseil communautaire de la COMPA et les conseils municipaux de chacune des communes membres disposent donc d'un mois pour se prononcer sur le rattachement de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne à la COMPA. Le préfet de Maine-et-Loire saisit parallèlement la communauté de communes des Vallées d'Anjou et ses communes membres. »*

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 abstentions et 5 voix pour :

- **SE PRONONCE** sur le rattachement de la commune nouvelle d'Ingrandes-Le Fresne à la COMPA comme suit : 12 abstentions et 5 voix pour.

  Il a été fait remarquer que le nombre d'abstentions s'explique par le manque d'information en amont sur ce sujet

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 11. N°2023-10-65 Autorisation de signature de la convention de reversement de la Taxe d'Aménagement à la COMPA

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Taxe d'Aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

La Taxe d'Aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU.

La loi de finances rectificatives pour 2022, adoptée le 1er décembre 2022, redonne son caractère facultatif au reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement ; les collectivités ayant deux mois à compter de la promulgation de cette loi pour éventuellement revenir sur leur décision, soit jusqu'au 1er février 2023.

Le 26 janvier 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis décidait ainsi le retrait de la délibération n° 068C20221013 prise en Conseil Communautaire du 13 octobre 2022 sur la base de la législation en vigueur à ce moment-là (loi de finances pour 2022) et emportant la caducité de toutes les conventions de reversement d'ores-et-déjà signées entre la COMPA et certaines communes.

Néanmoins, compte-tenu de la charge des équipements publics que la COMPA assume sur le territoire des communes, il apparaît nécessaire qu'une nouvelle répartition de cette taxe soit décidée.

Chaque commune doit donc désormais reverser à l'EPCI une quote-part de la Taxe d'Aménagement en fonction de la charge des équipements publics que l'EPCI assume sur le territoire de chaque commune membre. Les équipements à prendre en considération sont ceux qui contribuent à la réalisation des objectifs de la collectivité en matière d'urbanisme.

Sur le territoire du Pays d'Ancenis, la charge des équipements publics que la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis assume est limitée, hors budgets SPIC financés par des ressources propres, aux Zones d'Activités économiques communautaires (création, extension, restructuration, entretien, etc.).

Lors du Conseil Communautaire du 28 juin 2023, les élus de la COMPA ont approuvé le principe de reversement par les communes membres de 60 % du produit de la part communale de la taxe d'aménagement, perçue par les communes sur le périmètre des Zones d'Activités économiques communautaires.

Sont concernées toutes nouvelles constructions ou extensions d'entreprises sur une Zone d'Activités économiques communautaires faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme selon l'article 1635 quarter B du code général des impôts à compter du 1er janvier 2024. Les Zones d'Activités économiques communautaires dont il est question sont les zones existantes, les extensions futures des zones ainsi que les futures zones.

La mise en œuvre de ce reversement est conditionnée à la signature d'une convention entre la COMPA et chaque commune concernée après adoption par délibérations concordantes. Les termes de cette convention ont été approuvés par les élus communautaires le 28 juin dernier.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Vu l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022,

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la Direction Générale des Finances Publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologique préventive,

Vu l'article L 331 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1379 et 1635 quater B du code général des impôts,

Vu la délibération n° 003C20230126 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2023 de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis concernant le retrait de la délibération n° 068C20221013 portant sur le reversement obligatoire de la part communale de la Taxe d'Aménagement à la COMPA sur le périmètre des Zones d'Activités économiques communautaires,

Vu la délibération n° 049C20230628 du Conseil Communautaire du 28 juin 2023 de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, approuvant le reversement de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis ainsi que la convention-type de reversement,

Considérant le caractère de nouveau facultatif de reversement de la part communale de la Taxe d'Aménagement aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale,

Considérant que la charge des équipements publics que la COMPA assume sur le territoire de chaque commune membre est, hors budgets SPIC financés par des ressources propres, limitée au périmètre des Zones d'Activités économiques communautaires,

Considérant la Zone d'Activités économiques communautaire « Le Charbonneau » présente sur le territoire communal,

Considérant le projet de convention de reversement à signer avec la COMPA, annexé à la présente délibération,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le reversement à la COMPA de 60 % du produit de la part communale de la Taxe d'Aménagement, perçue par la commune de Couffé sur le périmètre de la Zone d'Activités économiques communautaire à compter du 1er janvier 2024,
- **APPROUVE** les termes de la convention de reversement ci-annexée,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

## 12. Rapports annuels 2022 COMPA : Assainissement Collectif et Non Collectif, Gestion des déchets, Aéroport

### 12.1. N°2023-10-66 Rapport annuel 2022 COMPA - Assainissement Collectif et Non Collectif

**Présentation : Joseph BRULÉ**

Un programme d'actions sur 10 ans pour 31,6 M€ attribués à la rénovation des stations d'épurations de : Vritz et la chapelle Saint-Sauveur en 2024, Ancenis saint Géréon en 2025, Saint Mars la Jaille et Mouzeil

la Hardière en 2027 et 2028, Ingrandes-Le Fresne sur Loire et Saint-Sulpice des Landes sur 2028 2029, Oudon en 2029/2030, Riaillé en 2031/2032.

Quant aux rénovations du réseau, 112 opérations sont prévues sur les 10 ans pour 10 ,6 M€ , soit 21 km de réseau renouvelés , 144 regards réhabilités, 79 km de test-fumée répartis sur 10 ans.

Concernant L'assainissement non collectif : il va être lancé un appel d'offres européen pour un marché de 450 000 € hors-taxes sur quatre ans -> fort impact de ce marché sur le budget du SPANC.
Fin 2024 : Réévaluation éventuelle des tarifs du SPANC à la lumière des nouveaux prix du marché pour s'assurer que les dépenses et les recettes sont équilibrées.

Perspectives d'évolution tarifaire suite à l'étude financière pour le réseau collectif : actuellement à 2,35 € le mètre cube pour un forfait moyen de 120 m³/an, les tarifs progresseront jusqu'à 3,30 € le mètre cube en 2033 sous réserve de stabilité de la TVA à 10 % et de la stabilité de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. *(Tarif de 2.87 €/m3 en 2018, 2.45 €/m3 en 2022, soit une augmentation de 15 % sur 15 ans)*

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal :

- **PREND** acte du rapport annuel 2022 de la COMPA relatif à l'Assainissement Collectif et Non Collectif

## 12.2. N°2023-10-67 Rapport annuel 2022 COMPA - Gestion des déchets

**Présentation : Yves TERRIEN**

**COMPA - Service Économie circulaire gestion des déchets**

**RAPPORT ANNUEL 2022 (synthèse)**

La COMPA assure la globalité de la compétence « collecte et traitement » des déchets. Ainsi, elle gère les opérations de collecte, de transport, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 20 communes, 67872 habitants, 5 déchetteries.

Pour assurer les missions de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la COMPA assure une partie des prestations en régie et fait appel à des prestataires désignés par marchés publics : Véolia Grandjouan pour la collecte des déchets ménagers et emballages, Brangeon Environnement pour les plateformes, le gardiennage des déchetteries, les transferts et les valorisations énergétiques. Paprec/NCI pour la valorisation du papier, Triadis, ETC ;

**Quatre modes de collecte sur le territoire :** le Porte à porte, les conteneurs enterrés, les colonnes aériennes, les déchetteries.

### 1. Bilan tonnages 2022 :

La collecte totale en 2022 s'élève à 38392 T (-4%/2021), soit 565 kg par habitant (-26 kg/2021).

| | Tonnages 2022 | % | Évolution % | Ratio. Kg/Habitant | Évolution/2021 Kg/H |
|---|---|---|---|---|---|
| Ordures ménagères résiduelles (OMr) | 7337 | 19 | -3,1 | 108,1 | -4,1 |
| Emballages ménagers | 2380 | 6 | +0,9 | 35,1 | +0,2 |
| Papiers | 1173 | 3 | -9 | 17,3 | -1,8 |
| Verres | 3430 | 9 | -2,8 | 50,5 | -1,8 |
| Textiles | 182 | 0,5 | | 2,7 | |
| Déchetteries | 23888 | 62,2 | -4,7 | 351,8 | -19,1 |

### 2. Bilan caractérisation Ordures ménagères :

- Collecte ordures ménagères résiduelles (OMr) en porte à porte (90% des usagers) : 6770 T :

- Particuliers : 25989 bacs
- Professionnels : 1340 bacs

- Collecte en conteneurs enterrés, 49 sites OM (10% des usagers) : 674,3 T,

Une étude de caractérisation des ordures ménagères a été lancée fin 2022 avec pour objectifs de connaitre la composition des ordures ménagères, d'identifier les gisements de déchets détournables et des pistes d'actions de prévention.

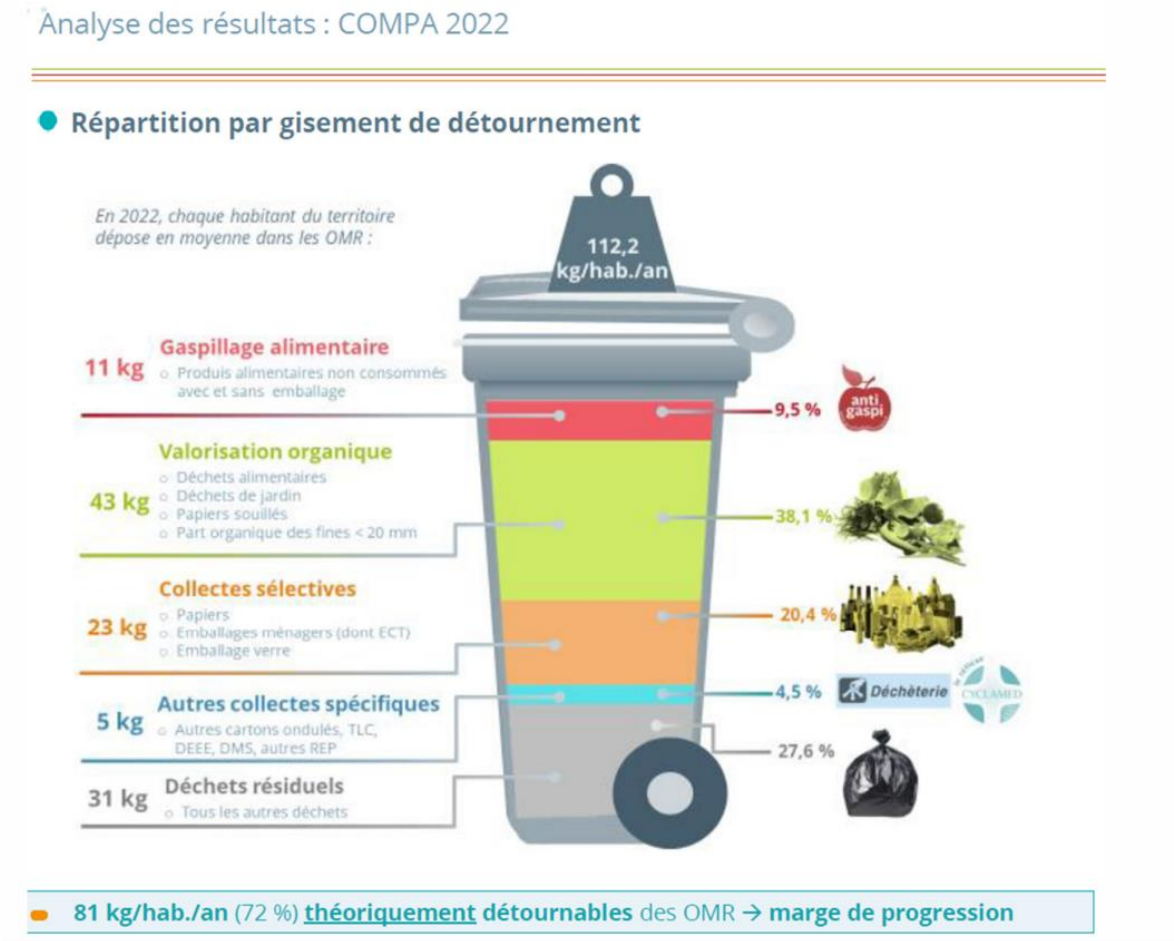


**3. <u>Colonnes aériennes verre et papiers : tonnages, entretien et gestion des dépôts sauvages :</u>**

- Collecte en colonnes aériennes :
  - 196 colonnes papiers sur 176 sites : 1173 T (13 colonnes incendiées en 22, 11 depuis le 01 :01 :23).
  - 212 colonnes verres sur 188 sites : 3430 T (5 colonnes ont été incendiées en 22).
- Dépôts sauvages (en 2021) : 156,4 T

**<u>Emballages collectés</u>** en bacs et conteneurs enterrés le tonnage : 2380 T. Ces emballages sont transportés sur le site de transfert géré par Paprec à Ancenis, et sont redirigés vers le centre de tri de TRIVALO Bretagne à Le Rheu (35)

**<u>Les traitements</u> :**

- Des OMr se font à l'usine de valorisation énergétique de COUERON,
- Les papiers collectés sont acheminés directement vers le centre de tri de Carquefou appartenant au groupe Grandjouan,
- Le verre collecté est transféré sur le site de transfert du groupe Brangeon Environnement à Ancenis, le traitement pour une destination de traitement : Verralia France
- Les textiles sont collectés par la structure Le Relais et également par l'écocyclerie TROCANTONS.

**4. <u>Déchèteries, actualités :</u>**

- 205831 passages, -7%/2021, sur les 5 déchèteries
- 22578 foyers et 487 professionnels (dépôts payants), la plus fréquentée est celle de Mésanger (36%).
- 222038 accès (+29% sur un an), pour un tonnage de 25 069 T de déchets (+19,7%),
- 3 types de déchets représentent 75% des apports : les gravats, les déchets verts et les encombrants.

Les traitements des déchets déposés en déchèteries sont tous destinés aux filières de valorisation matière, énergétique, dépollution ou enfouissement (pour les encombrants et le fibrociment) et le compostage pour les déchets verts.

**5. <u>Sensibilisation aux consignes de tri des emballages :</u>**

- <u>Les actions de préventions :</u>
  - Promotion du compostage et du dispositif stop pub,
  - Tutoriels,
  - Sensibilisation des scolaires au tri.
- <u>Etudes et projets en 2022 :</u>

Le service a poursuivi les études en cours portées avec d'autres EPCI sur le projet de centre de tri des emballages (UNITRI), le projet de l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) de la Prairie des Mauves dans le cadre d'un projet lancé par Nantes Métropole

- <u>Perspectives 2023 :</u>
  - En déchèteries, des actions spécifiques seront proposées pour diminuer les tonnages d'encombrants et encourager toujours plus au tri.
  - Sur le volet tri des emballages, la COMPA poursuivra ses actions de sensibilisation à la qualité du tri.
  - Concernant les ordures ménagères, les marchés transfert et traitement seront à relancer courant 2023.
  - Etude pour la gestion des biodéchets à fin 2023, comme le prévoit la Loi AGEC, loi qui encadre les obligations environnementales des producteurs et qui rend obligatoire les informations aux consommateurs sur les caractéristiques des produits).
  - Actions avec les acteurs de l'économie circulaire, communication auprès des usagers.
  - Actions pour limiter les dépôts sauvages au pied des conteneurs enterrés seront proposées aux communes.

**6. <u>Gestion de la redevance incitative</u> :**

Plus de 31 300 redevables (95% de particuliers), plus de 21 600 factures semestrielles à envoyer en juillet et janvier, plus de 9 000 usagers mensualisés.

Les tarifs de la redevance gestion des déchets :

La redevance incitative a été mise en place en 2016. Les tarifs établis alors n'avaient pas été modifiés. Au 1er janvier 2022 les tarifs de la redevance gestion des déchets ont évolué. Le nombre de levées du bac ordures ménagères compris dans le forfait est de 12 levées par an.

La grille de tarification est la suivante :

| BAC | | | |
|---|---|---|---|
| | | TARIFS au 01/01/2022 | |
| Composition du foyer | Volume du bac en litres | Forfait annuel 12 levées | levée complémentaire |
| 1-2 pers | 80 | **144 €** | **5 €** |
| 2-3 pers | 120 | **177 €** | **8 €** |
| 3-4 pers | 180 | **222 €** | **12 €** |
| 4 et + | 240 | **259 €** | **16 €** |
| professionnels - administrations | 340 | **333 €** | **23 €** |
| | 360 | **343 €** | **24 €** |
| | 750 | **578 €** | **50 €** |
| | 770 | **635 €** | **52 €** |

| CONTENEUR ENTERRE | | | |
|---|---|---|---|
| **Particuliers** | | | |
| Composition du foyer | Ouvertures dans le forfait- trappe 30 litres | Forfait annuel | ouverture complémentaire |
| 1-2 pers | 50 | 130 € | 1,50 € |
| 3-4 pers | 80 | 200 € | 1,50 € |
| 5 pers et + | 100 | 233 € | 1,50 € |
| | | | |
| **Professionnels** | | | |
| volume de la trappe | Ouvertures dans le forfait | Forfait annuel | ouverture complémentaire |
| trappe 30 litres | 50 | 130 € | 1,50 € |
| trappe 100 litres | 55 | 308 € | 4,00 € |

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal :

- **PREND** acte du rapport annuel 2022 de la COMPA relatif à la Gestion des déchets

## 12.3. N°2023-10-68 Rapport annuel 2022 COMPA - Aéroport

**Présentation : Daniel PAGEAU**

Le rapport annuel de l'aéroport 2022 établi par la SEAPA du groupe VINCI est intitulé « Retour à la normale »
Une baisse de fréquentation est observée notamment sur les mouvements commerciaux.
Concernant les services aux clients, les hangars sont occupés à leur maximum et l'exploitant reçoit régulièrement des demandes d'abris pour des aéronefs.

La convention est effective jusqu'à Avril 2025 et le travail doit être engagé sur la conception d'une nouvelle Délégation de service public. Aujourd'hui il s'agit principalement d'une pratique de loisir, et dans une moindre mesure d'aviation d'affaire. Pour rappel, la COMPA contribue à compenser le déficit d'exploitation, de près de 170 000€ par an.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal :

- **PREND** acte du rapport annuel 2022 de la COMPA relatif à l'Aéroport d'Ancenis.

## 13. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

### 13.1. CR commission culture du 20 septembre 2023

**Présentation : Frédéric DELANOUE**

**Enseignement musical :**

La dernière réunion date du mardi 27 juin 2023, au cours de cette rencontre les présidents des écoles de musiques, Arpège, Unis-Sons et Polysons étaient présents ainsi que les membres du groupe de travail. L'avancement des réflexions du groupe de travail « Enseignement Musical » a été présenté, ainsi que les différences de tarif appliqué pour les élèves Coufféens à l'école de musique Arpège.

Au cours des échanges, l'éventualité d'un rattachement de Couffé avec l'association Unis-Sons a été évoquée, mais l'association rencontre des difficultés financières et de gouvernance, le Président étant le seul membre du bureau. Ce dernier devait revenir vers le groupe de travail à l'issue de l'AG de l'association le 7 juillet 2023, mais aucun retour n'a été fait.

Une réunion avec le groupe de musiciens est à organiser prochainement pour mettre en place les ateliers proposés.

**Programmation culturelle Althéa 2023/2024 :**

La situation demeure très complexe, puisque malgré les nombreuses relances, des éléments en provenance des artistes ne sont toujours pas parvenus au niveau des services de la mairie. (Éléments de communication, retour des contrats, plans techniques…)

Cette situation oblige à revoir la méthode de communication et à abandonner la réalisation d'une plaquette de programmation.

L'ouverture de la saison aura lieu le **samedi 14 octobre 2023**, avec une comédie dramatique ''Le repas des fauves'' de VAHE-KATCHA par la compagnie Les **vraies têtes à l'ouest**.

Le **vendredi 8 décembre 2023** : Film conférence-débat autour du documentaire La fabrique des pandémies, de Marie-Monique Robin, journaliste et réalisatrice et présentation résultats de l'ABC.

Le **samedi 13 janvier 2024** : l'Orchestrale est un orchestre symphonique nantais d'une soixantaine de musiciens amateurs.(5ème symphonie de BEETHOVEN et 8ème de SCHUBERT) -> Partie technique extension de la scène, Daniel JOUNEAU reprend contact avec Jean-Charles).

**Samedi 16 mars 2024 :** ABC Devos, Spectacle/Lecture des textes de Raymond Devos, avec Garance COURTIAL, Angie DEGROLARD et Pauline TANNEAU.

**Samedi 6 et dimanche 7 avril 2024** : Festival de théâtre du Masque d'Or. Il s'agit de la plus haute distinction française attribuée au meilleur spectacle de théâtre amateur. Organisé tous les quatre ans par la FNCTA,

Les événements associatifs seront associés à la programmation, avec Commedia Dell' Quartier (Déménagement), l'Art à tatouille (José et René), Association loisirs et culture (Les variétés), Ecole Hugues Aufray (Théâtre MIAM).

**Projet Programmation culturelle Althéa 2024/2025 :**

**Samedi 12 octobre 2024** "Prodigue", Spectacle tragi-comique théâtre visuel et gestuel, sans Parole, pensé pour la rue et adapté à la salle

En ouverture de la saison, Trouver un groupe de musique pour jouer dans le bar après le spectacle de lancement de la programmation. Contacter Tristan, Thibault et Valentin => Daniel J. et Alain B.

***Comment communiquer ?***

1. Demande de devis et réalisation d'une identité visuelle propre à l'Althéa.
2. A partir de cette identité, impression de bâches de communication adaptables aux supports d'entrées de bourg. (Programmation Culturelle Althéa, Lieu, date, heure et renseignements, N° de la mairie, spectacle + date interchangeable dans pochettes plastifiées rivetées)
3. Impression d'une affiche Programmation Culturelle grand format pour le hall de l'Althéa
4. Ouverture d'une page Instagram Salle Althéa
5. Besoins de réalisation de 3 kiosques de communication 4 faces. (En régie?)

○ 1 affiche imprimée sur bâche pour le spectacle à venir.
○ 1 affiche imprimée sur bâche pour le programme de la saison.
○ 2 côtés mis à disposition des associations pour annoncer des événements.

○ Installations en bas du bourg au parking, au plan d'eau et sur l'îlot central du pôle scolaire.
6. Utiliser les réseaux, Couffé info, IntraMuros, Communication aux associations, infos locales, page Instagram CLAF (?)
7. Réalisation d'un Pass-Culture 4 spectacles 2023-2024.
8. Réservations dématérialisées via Framaform également possible à l'accueil de la mairie.

**Réflexion sur les besoins matériels de renouvellement et complémentaires pour la salle Althéa:**
Marc-Antoine FEILLARD va étudier les besoins.

*A noter la participation de 59 entrées au spectacle du 14 octobre dernier. Annonce en page de couverture de Couffé-infos*

## 13.2. CR commission Loisirs du 04/10/2023

**Présentation : Frédéric DELANOUE**

**Consultation du matériel communal à disposition des associations et des particuliers et des tarifs:**
La commission préconise que les cautions soient retirées lorsque l'utilisation du matériel est associatif, excepté pour les coffrets électriques mobiles.

**Stand Podium bleu et blanc** :
● Ce stand étant très ancien et quasiment jamais utilisé. Il serait intéressant que ce stand soit monté par le service technique pour juger de son état.
● Ce stand est montable indépendamment du podium de la salle polyvalente.

**Stands blancs 4x4**:
● Pas d'usage pour cuisson

**Stands parapluies**:
● Pas d'usage pour la cuisson.
● Pour les associations, il n'est pas jugé nécessaire que l'avis du CM soit donné.
● L'utilisation par les locataires de la salle polyvalente est prioritaire.
○ Associer à ces stands un dossier plastifier type mode opératoire de montage et une check liste de la composition.

**Quelques matériels sont à ajouter à la liste:**

● Le meuble évier
● Le récent système de répartition d'alimentation électrique et d'éclairage.
○ Ajout de la liste du matériel disponible.
● Des guirlandes lumineuses

**Evaluation des besoins matériel (budget 2024):**
Proposition d'achat d'ensemble tables et bancs "brasserie" lot de 15. (220x800) de l'ordre de 4 000 €

❖ Proposition d'étudier un système de rinçage de gobelets pour faciliter le travail des bénévoles lors des événements.

Envisager avec Thierry et Pascal, l'investissement d'une remorque plateau type Lider 33630 pour favoriser le transport du matériel

**Question diverses :**
Nous avons la chance de bénéficier d'une vie associative dynamique avec un nombre d'associations croissant.
Cette croissance génère parallèlement des besoins, notamment pour les réunions des associations et le manque
de disponibilité des salles, car certaines associations utilisent les salles dite de réunion pour la pratique d'activité.
➢ Les leviers sont faibles, la salle située au-dessus de la salle des chênes, lorsqu'elle n'est pas utilisée pourrait apporter quelques solutions à ce problème. Une rencontre avec les associations utilisatrices est à
programmer.
➢ Le sous-sol de l'Althéa équipé de quelques tables et chaises permettrait également des réunions en plus
petit comité.

## 13.3. CR commission finances du 26 septembre 2023

**Présentation : Suzanne LELAURE**

| Point de situation au 13/10/2023 BP 2023 – Budget principal de la commune | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| SECTION | DÉPENSES | | | | RECETTES | | | |
| | *BP* | *Consommé* | *%* | *Solde* | *BP* | *Consommé* | *%* | *Solde* |
| ***FONCTIONNEMENT*** | 2 494 579.50 | 1 646 433.39 | 66,00 | 848 146.11 | 2 494 579.50 | 2 224 917.11 | 89,19 | 269 662.39 |
| | | | | | | | | |
| ***INVESTISSEMENT*** | 1 470 762.05 | 824 636.13 | 56,07 | 646 125.92 | 1 470 762.05 | 1 200 038.64 | 81,59 | 270 723.41 |

## 13.4. CR groupe de travail « Boite à livres »

**Présentation : Suzanne LELAURE**

**Réunion à l'atelier de Laurent CHAILLOU le 2 octobre 2023**
Boîte à livres finie : 2 jours de fabrication (L. CHAILLOU et René PERROUIN)
Ardoises fournies par J. DUREAU
Sur un des côtés, proposition de l'association CAR de poser une plaque avec le fonctionnement de la boîte et des dessins des enfants + une autre avec le nom de la boîte (plaques fournies par l'association)
La boîte sera vernie (lasure)
Les tours des 2 portes seront peintes avec 2 tons de vert différents par les enfants
Cette boîte sera installée dans le jardin du presbytère avec la nécessité d'une signalétique à réaliser par le service technique de la commune (à faire sur du «komassel», proposition de Laurent C.)
Le choix du nom se fera, à priori, à la mi-novembre : proposition des bénévoles de la bibliothèque et des enfants du CAR
Suite à donner :

- installation la 3ème semaine de novembre, plutôt un mercredi et le matin, pour que les enfants de l'accueil de loisirs puissent y participer ; *voir avec le service technique*
- inauguration le samedi 2 décembre à 11 h avec verre de l'amitié salle des chênes
- rédaction d'un article pour le Couffé Infos par rapport à la date de l'inauguration

A noter que l'association a payé les matériaux car suite à un appel à projet auprès de la CAF, l'association pourra bénéficier d'une subvention.

***Il est proposé que la différence pourrait faire l'objet d'une subvention exceptionnelle de la mairie -> Accord BM du 9/10/2023***

## 13.5. CR groupe de travail « Décorations Noël » du 02 octobre 2023

**Présentation : Suzanne LELAURE**

Nous accueillons dans le groupe Sylvain, Yves, Xavier, Alain et Chantal pour leur collaboration pour la confection de décorations de noël en bois.
Les décorations en bois pourraient être installées le long de l'axe principal de la commune : salle polyvalente, pôle santé, mairie et îlot café.
Celles choisies par le groupe sont un sapin avec rondins de bois plus décoration, un sapin «indicatif», un père noël et un lutin pour prise de photos.
De plus, les nouveaux membres proposent d'installer les décorations qu'ils ont fabriquées ; il y a juste un rafraîchissement à réaliser (peinture).
Il va être proposé aux enfants du CCE de peindre les boules en bois pour le sapin en rondins.

Lieux pour la fabrication :
- stockage service technique
- découpage chez L. CHAILLOU
- peinture sous-sol de la salle polyvalente

Fournitures :
- palettes fournies par Laurent et/ou Sylvain
- autres fournitures à commander via le service technique :
* 2 plaques de contreplaqué marine (2,20x1,20)
* visserie (500 vis - tête torx 4,5/55mm)
* peinture (25 l blanc - 10 l rouge - 5 l vert - 5 l noir - un peu de doré)
* pinceaux (6 plats 4 cm de large – 6 pattes de lapin – 4 ronds pointus)

La pose des décorations pourrait se faire le 25 ou 26 novembre.
1er jour de travail : le 11 octobre à 16 h.

Les illuminations (guirlandes et boules lumineuses) vont être reconduites comme l'année dernière.

## 14. Informations et questions diverses

### 14.1. Point sur le projet « végétalisation cour d'école publique »

**Présentation : Suzanne LELAURE**

**CR 1er COPIL du 29 août 2023**

Présentation :
- du CAUE (Conseil en Architecture, urbanisme et environnement) qui accompagne les collectivités dans leur réflexion préalable à la végétalisation – renaturation des cours d'écoles
- de la démarche d'accompagnement qui se compose de plusieurs étapes :
* u*ne sensibilisation aux enjeux d'évolution* avec une proposition d'une conférence suivi d'un temps d'échange.
* d*es diagnostics d'usages et spatial* (fonctionnement actuel de la cour d'école, usages de la cour par les enfants et un diagnostic spatial de la part du CAUE)
* u*ne schématisation des enjeux et des préconisations* (hypothèses d'évolution schématiques et préconisations spatiales)
** le passage de relais à un paysagiste – concepteur* (le CAUE aide à la rédaction du cahier des charges et participe au jury
Délai du projet :
- mission du CAUE (6 mois)
- passage de relais avec consultation des entreprises (2 à 3 mois)
- conception du projet (8 à 9 mois)
- phasage des travaux sur site occupé (10 à 12 mois)
- livraison avec un an de parfait achèvement
***A noter que la maîtrise d'œuvre reste à la mairie***

Le CAUE a fait une visite site à l'école H. Aufray le lundi 12 juin avec élus, RPE et enseignants
Une conférence sur la végétalisation des cours d'école va être donnée par le CAUE le vendredi 15 septembre à 19 h à l'Althéa : conférence générique avec une présentation de l'ensemble des enjeux plus un temps d'échanges
Le CAUE va aussi prévoir une réunion avec enfants (CM1) et enseignants par groupe de 6 à 8 enfants
Les parents d'élèves ont déjà commencé à réfléchir sur cette végétalisation avec la mise en place de plusieurs groupes de travail : co-construction, mixité, confort d'été, visites, connexion à la nature…

**Diagnostic par les adultes présents à ce 1er COPIL :** résumé
1) *Accès, entrées, circulations, fonctionnements entre équipements* (restaurant scolaire, périscolaire, city stade…)
- problème de sécurité par rapport aux accès (arrivée et départ)
- problème d'emplacement pour garer les vélos ; avoir un endroit sécurisé
- l'entrée de l'école est un lieu de discussion avec les parents : demande des parents pour avoir un lieu dans l'école
- mauvaises habitudes des parents au niveau du stationnement
2) *Lien au bâti, aux différents salles* (sanitaires, préau, BCD, stockages…)
- le préau des grands est trop petit
- le 2ème préau est bruyant et pas assez grand ; il est partagé avec l'association CAR
- pas de passage couvert pour traverser la cour
- problème de rangement du côté des grands
- avoir des toilettes pour grand au niveau de la salle de la fontaine
- avoir plus d'espace pour ranger les vélos dans le cadre des activités des enfants
3) & 4) *Confort* (selon les saisons, chaud-froid, vent, dysfonctionnements, danger, propreté…) & *Répartition par cour-espace, répartition des usages* (âge, garçons-filles, temporalité, lieux favoris, jeux équipements, pratiques sportives…)
- proposition de mettre des stores (classe d'angle, classe de la nouvelle partie côté cour, maison de l'enfance...)

- une question par rapport aux accès pompier : est-ce qu'il en faut 1 ou 2 ?
- qu'en est-il de la bande verte entre l'école et les locatifs ?
5) *Place du végétal* (lien aux paysages, vues, entretien espaces verts…)
- sur la partie plus récente de l'école, est-il possible d'installer un toit végétalisé ?
- proposition de la pose de panneaux voltaïques

**CR Conférence Végétalisation de cours d'école du 15 septembre 2023**

Une conférence sur la végétalisation-renaturation des cours d'école a eu lieu le 15 septembre 2023 a Couffe. Elle a été présentée par le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) – Intervenantes : Émilie CHARRIER et Coline BRISSOT (architecte et paysagiste).
Ci-après un relevé des questions et réponses suite à cette conférence.

*Implantation arbres fruitiers :* Cette implantation montrerait la diversité des végétaux ; elle permettrait de faire de la pédagogie auprès des enfants. Il faudrait voir où ils pourraient être positionnés pour éviter le problème de salissure quand les fruits tombent.
Par contre, pour n'importe quel arbre planté, il faut prendre en compte l'emplacement au sol pour le développement des racines (délicat pour un fruitier de le mettre dans un bac, par exemple mais plutôt en pleine terre).
A noter que le choix des essences d'arbres doit être fait en fonction de l'entretien des espaces donc la nécessité de voir les ressources en interne de la commune est primordiale (compétence, disponibilité…).

*Partage de la cour avec d'autres publics*
Cela peut être possible ; certaines écoles à Paris le font déjà : ouverture le week-end pour des parcs publics – A ce jour pas d'exemple dans le département.

*Budget + réglementation + aides*
Au niveau du budget, cela dépend de ce qui existe déjà dans la cour de l'école et aussi de ce que l'on souhaite réaliser : plantation d'arbres, installation mobilier, jeux… (peut-être fabriquer plutôt que commander via des catalogues ou les choses peuvent être couteuses).
Il y a aussi un autre sujet : celui de la règlementation et des normes à respecter.
Voir ce qui peut être fait en interne par la commune et voir ce qui peut être délégué.
Ce n'est pas forcément le matériel en tant que tel qui est couteux mais plutôt la conception (réalisation) par un service extérieur.
Certaines écoles ont, a priori, ≪détourné≫ la réglementation en indiquant que les aires de jeux pourraient plutôt être du mobilier extérieur.
Possibilité d'aides via le département au niveau de la renaturation, via la région au niveau de la question de l'eau.

*Changement des mentalités*
Un projet sans concertation avec les usagers est mal reçu ; si l'ensemble des tiers qui utilisent la cour sont mis dans la boucle, le projet est, a priori, mieux accepté. La concertation est donc nécessaire pour faire accepter le changement. Pour changer les pratiques, il faut que tous les acteurs l'acceptent (équipe éducative, parents, service technique d'une commune…).
Par rapport à avoir des endroits avec la pleine terre, il faut repenser au fait que les enfants doivent avoir un équipement particulier les jours de pluie (bottes…) : ce sont donc des pratiques à changer
→ cela entraine, a priori, un changement complet de la manière de voir la cour de récréation ; les changements de pratiques sont à toutes les échelles (parents, équipe éducative, équipe en lien avec la surveillance de la cour) ; il y a aussi l'acceptation des équipes techniques qui vont entretenir la cour.
Tous les acteurs doivent être mis dans la boucle ; Il faut donc en échanger lors des COPIL.

*Contraintes techniques + réglementation*
Le CAUE va réaliser différents diagnostics avec aussi un regard de paysagiste ; puis il y aura des préconisations qui vont en découler avec ensuite la rédaction d'un cahier des charges avec tous les sujets pour

faire ensuite appel à un paysagiste-concepteur qui pourra mettre en œuvre le tout avec des points comme accessibilité, sécurité, réglementation…
A priori, la réglementation des cours d'écoles ne serait pas précise :
- règles claires : par rapport à la hauteur des clôtures, par rapport à la hauteur des copeaux au niveau d'une aire de jeux, par rapport à l'installation de structures de jeux… ;
- au niveau du mobilier : réglementation, a priori, plus souple et plus libre.
Il faut faire attention que les installations ne créent pas un risque pour les enfants.

*Auto construction*
Cela dépend pour faire quoi :
- petits éléments en régie (petit mobilier sans risque pour les enfants) ;
- aires de jeux : éviter peut-être les catalogues car trop cher mais pour leur construction, il faut mieux être accompagné d'un professionnel qui va s'assurer que tous les éléments sont conformes pour passer au niveau d'une construction en toute sécurité.
A noter que le projet initié à Couffe par les parents d'élèves a regroupé différentes compétences (végétal, paysagiste, travaux publics…) avec, a priori, des initiatives de récupération de matériaux, d'arbres en nourrice… : il faut donc que le groupe de parents interagit avec le COPIL.
Le CAUE apportera des ressources et des références pour éclairer les choix à faire.

## 14.2. Numérisation des actes d'État-Civil

**Présentation : Mamadou GUEYE**

À compter de l'année 1893 les actes d'État-Civil de la commune : Naissances, Mariages, et décès ont été numérisés et intégrés dans notre logiciel de Gestion Relation Client (GRC). Il s'agit ainsi de 5 799 actes qui ont été numérisés. Les opérations de numérisation ont été réalisées en mairie (salle du conseil) par le prestataire Numerize pour un coût de 1 805,47€ TTC. L'intégration dans notre base de données a été réalisée par le prestataire Berger-Levrault. Une formation des agents a été effectuée le 11 octobre 2023 pour un coup de 445,00€ TTC.
Désormais toutes les copies d'acte d'État-Civil sont numériques et physiques.

## 14.3. Essai matériel ergonomique pour les postes de travail

**Présentation : Mamadou GUEYE**

En janvier 2023, le service médecine préventive du CDG44 a rendu à la commune un rapport de préconisation pour les postes de travail sur écran. Dans ce rapport il avait été préconisé, à destination des agents travaillant sur écran, du matériel ergonomique. La société Azergo (44), recommandée par le CDG, a mis à disposition à la commune, à titre d'essai pour une durée d'un mois, du matériel ergonomique à compter du 11 octobre 2023. Le type de matériel mis à disposition est décomposé comme suit :
- Sièges ergonomiques,
- Souris ergonomiques,
- Claviers ergonomiques,
- Bras articulés pour support écrans,
- Repose pieds,

A l'issu de ce mois d'essai une décision d'acquisition ou non sera prise.

## 14.4. Opération une naissance un arbre du 25 novembre 2023

**Présentation : Yves TERRIEN**

**Préparation plantations de l'opération « une naissance un arbre » et finalisation de l'organisation de la matinée de plantation du 25 Novembre (communication, invitation des familles, public et partenaires) :**

L'opération régionale « une naissance, un arbre » a un rôle de sensibilisation et de mobilisation des familles et des citoyens sur les enjeux environnementaux. Les 25 enfants nés en 2022 et des années suivantes seront les parrains et marraines, chacun d'un arbre à travers cette opération.

La plantation des 25 jeunes arbres est programmée à la Ste Catherine, le samedi 25 novembre 2023 sur la parcelle communale de la Tricotière à proximité du futur jardin partagé.

L'accueil des familles et des citoyens et représentants de la région est prévu à 10h00 dans le hall de la salle de sport Louis COLAS. Présentation par le maire de l'opération, des enjeux environnementaux, des actions communales pour la biodiversité et du projet jardin partagé.

**Une convention de mise à disposition d'un terrain communal à une association doit être présentée au conseil municipal.**

- Planification de l'évènement du 25 Novembre (préparation et déroulé) :

| Déroulé | Actions : | Moyens et temporalité : | Acteurs : |
|---|---|---|---|
| Communication | Courrier familles à valider par BM | Fait | Yves/ BM |
| | Courrier Présidente P. de L. | A faire, Octobre | Yves/ Valérie/Daniel |
| | Presse | Début Novembre | |
| | Affiche panneau mairie salles | Début Novembre | |
| | | | Yves/ Valérie |
| | Supports (Couffé-info, Intramuros, etc.) | Mi-Octobre | Yves/Valérie |
| | Supports : présentation des essences et des enjeux environnementaux | Début Novembre | Yves/Sylvain |
| | | | |
| Administratif/logistique | Présentation et déroulé accueil mairie, Élaboration registre des inscriptions des familles à l'évènement | BM (fiche administrative) | Yves/ Daniel/ Mamadou |
| | | | |
| | Accueil hall salle de sport (réservation salle) | Stand parapluie sur site, Grille et tables | Yves/Nathalie |
| | Fléchage | A3 plastifié | Yves |
| | Verre de l'amitié | Fiche à remplir | Yves/ Mathieu |
| Réception des arbres | Début Novembre au 10 novembre | Mairie | Yves/ Emmanuel |
| | Mise en jauge | Jardin Yves | Yves |
| Préparation site de plantations | Plan de plantation | Fait | Jacky |
| | Marquage et délimitation périmètre et matérialisation, préparation des sols | 18 octobre 9h30 | Jacky/ Yves/Daniel J |
| | Entretien préalable du périmètre de plantation et du cheminement d'accès | Vers le 15 octobre | Yves/ Daniel/ Jacky/ STM |
| | Commande tuteurs, attaches, étiquettes et divers | A la réception des arbres et selon le gabarit des arbres | Yves/ Pascal |
| | Grilles et tables et divers | A réunir le 24 | Yves |
| | Outils de plantation (pelles) | Matin | Tous les membres |
| Journée du 25 Novembre | 9h30 pour les membres (hall) | Installation | Tous |
| | 10h00 accueil par le maire, présentation de l'opération, des enjeux environnementaux, des actions communales pour la biodiversité et du projet jardin partagé | | Le maire/ Laurent/ Yves |
| | Mot de la présidente ou du représentant de la région des P. de L. | | |
| | | | |
| | Plantations de 11 à 12h00, organisation et encadrement des familles par les membres | | |
| | Protections et identification des arbres selon les disponibilités | | |
| | Presse (OF et Echo) | | |
| | Verre de l'amitié | Hall ? | Yves/Mathieu |
| Après le 25 | Finalisation si besoin de la mise en place des protections si nécessaire et des étiquettes arbre/ enfant | | Selon les disponibilités |

Informations post réunion suite à un contact avec Mme BOISTEUX région des Pays de Loire :

- Les tuteurs, attaches, protections et étiquettes sont à la charge des communes,
- La région des P. de L. prévoit un panneau de communication sur la biodiversité,
- L'identification et le nom des enfants est au libre choix de la commune.

Rappel du périmètre de plantation « une naissance, un arbre » et des essences choisies :

- Alisier Torminal (4), Charme (4), Chêne pédonculé (4), Chêne sessile (3), Cormier (4), Erable champêtre (3), Frêne commun (3).

Le groupe ne prévoit pas de choix des essences par les familles lors de leur inscription en raison de l'incertitude des livraisons, l'attribution des essences se fera sur site.

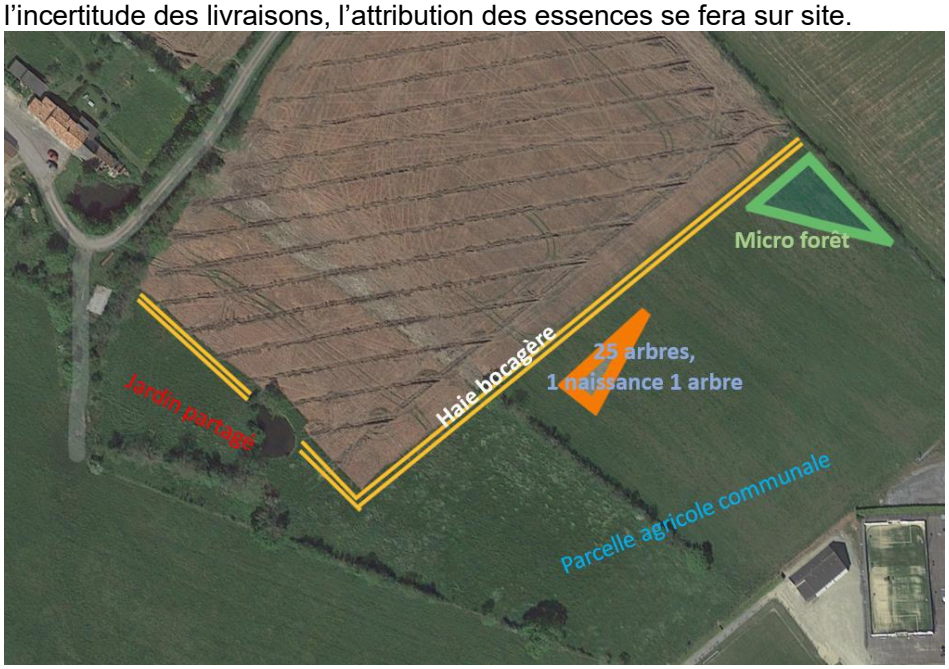


Validation du courrier d'invitation des familles :

***Objet** : Opération « une naissance, un arbre »*

*Madame, Monsieur,*

*En 2022, vous avez accueilli au sein de votre famille un nouvel enfant comme 24 familles coufféennes, soit 25 naissances. La naissance d'un enfant est une joie pour les familles et un message d'espoir pour tous. Aussi, la commune souhaite que chacun des enfants devienne le parrain d'un arbre symbole de vie et de croissance.*

*Pour la première fois en 2023, La commune de Couffé s'est inscrite au dispositif régional « une naissance, un arbre ».*

*La plantation des 25 jeunes arbres est programmée à la Ste Catherine, le samedi 25 novembre 2023 sur la parcelle communale de la Tricotière à proximité du futur jardin partagé.*

*La municipalité vous invite à planter l'arbre de votre enfant fourni par la Région des Pays de Loire, le samedi 25 novembre et vous donne rendez-vous à 10h00 dans le hall de la salle de sport Louis COLAS.*

*Pour le bon déroulement de l'opération, veuillez confirmer votre participation à la mairie avant le 31 octobre.*

*N° de tél : 02 40 96 50 05 ou par mail : mairie@couffe.fr*

*La municipalité se réjouit d'avance de vous accueillir à l'occasion de cette opération « Une naissance, un arbre ».*

*Je vous prie d'agréer, Madame Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.*

***M. Daniel PAGEAU,** Maire de Couffé*

## 14.5. Point sur les travaux plan d'eau (extrait CR EVMA du 29 septembre 2023)

**Présentation : Laurent GOURET**

**A. Travaux de restauration des berges :**

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 14 Septembre afin de procéder à l'ouverture des offres.

9 entreprises ont ouvert le dossier, et 4 d'entre elles ont fait une offre : AGEV solution ; Edelweiss ; JAULIN Paysages ; VINCI construction
L'entreprise retenue est JAULIN Paysages pour la somme de 143525,38€ HT, soit 172230,46€ TTC.
Le rapport d'analyse des offres : JAULIN Paysages présentait la meilleur notation globale (1ère en note prix et 2ème en note technique).
Son calendrier prévisionnel est le suivant :
o 1ère réunion de lancement de chantier, le mercredi 4 Octobre à 13h00, avec AGPU (BE), JAULIN, les services techniques et administratifs (Pascal, Emmanuel), Elus (Daniel, Laurent).
o Démarrage en octobre ?
o 1,5 mois de préparation. (Commande radeaux pour végétalisation mise en place le printemps prochain)
o 8 semaines de travaux.de restauration des berges, 4 mois d'interruption et mise en place des radeaux végétalisés, fin des travaux en Avril.
La C. EVMA propose que l'association de pêche « Les amis du Hâvre » suspende sa commande d'empoissonnement en vue du concours de pêche du 11 Novembre avant validation du calendrier des travaux.
-> Daniel Pageau informe le président de l'association.
A la 1ère réunion le mercredi 4 Octobre, le point sécurité du personnel et du public sera soulevé.
Proposition de rencontrer les pécheurs pour leur faire un point au cours des travaux

**B. Autres compartiments :**
Les travaux « Phase 2 » du plan d'eau ont été priorisés dans les préconisations du PPI (plan pluriannuel d'investissement) au cours du mandat actuel, soit la réfection du parking, le préau + bloc WC, le théâtre de verdure, le bassin avec filtre à hydrocarbure.

**C. Rôle du groupe projet dans le suivi des travaux :**
La Commission EVMA souhaite que l'ensemble des membres du groupe plan d'eau participe aux réunions techniques, voire pour le suivi des travaux.

## 14.6. Point sur les travaux de végétalisation du cimetière (extrait CR EVMA du 29 septembre 2023)

**Présentation : Thierry RICHARD**

Le mur de pierre coté parking a été consolidé et les joints refaits par ELI courant Juin/ Juillet. Travail de bonne qualité, pour une consolidation et une mise en valeur.

Les travaux de végétalisation sont en cours :
o Les inter-tombes (les plus larges) sont semés, la plantation de micro-mottes des inter-tombes les plus étroites tombes est également terminée.
o Le Grass Protestas est en parti mis en place,
o Le banc est posé, ainsi que la plaque « ossuaire »
o Les fondations pour le préau et le mur de récupération d'eau sont réalisées. La pose est prévue pour une réalisation finale le lundi 2 octobre,
o Reste à ensemencer les allées la semaine prochaine,
o Le décaissement est à prévoir à l'entrée principale
L'existence d'un règlement intérieur « cimetière » est à vérifier auprès de l'urbanisme.
La C. EVMA souligne le travail important fourni par les STM pour mener à bien ces travaux.
La C. EVMA projette la végétalisation des joints des pavés du parking afin de les combler, (mélange de terre végétale et compost) et de semer en graminées spécifiques le cimetière avant le 15 Octobre. La proposition, après avis positif de l'adjoint à la voirie est préalablement retenue et sera à valider avec les STM.
Il est proposé de faire une photo aérienne du cimetière par drone avec un prestataire coufféen et de faire une réunion du groupe cimetière sur site pour clôturer l'activité du groupe dans l'objectif de communiquer. Un premier lot de photos aériennes a été effectué le 9/10/2023 à titre gratuit (état du cimetière avant végétalisation).
Une deuxième série est prévue vers le 6 novembre. Coût de la prestation -> Devis de 150 €

## 14.7. Point sur la « Semaine bleue »

**Présentation : Roseline VALEAU**

**14.8. Signature du « Projet territorial des solidarités du Pays d'Ancenis »**

Reporté

**14.9. Fibre optique - CR réunion du 29 Septembre 2023 de présentation à la mairie**

Reporté

**14.10. Candidature l'AAP « Villages d'Avenir »**

Reporté

**13.11– Commémoration du 11 novembre 2024**

**Présentation : Daniel PAGEAU**

La cérémonie est fixée le 11 novembre 2023 à 11 H 15 en présence des anciens combattants et des enfants du CCE

**Séance levée à** 23h13

COMMUNE DE COUFFÉ
- Département de Loire-Atlantique -

**FEUILLE SIGNATURES REGISTRE PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 17-10-2023**

## SÉANCE N°10 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2023.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**PRÉSENTS :** M. BARTHELEMY Fabrice, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LE MOAL Sylvie, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie (arrivée à 20h35 au point 9 de l'ordre du jour – A participé au vote du point 5 décalé lors de la séance), M. PAGEAU Daniel, M. RICHARD Thierry, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla (arrivée à 21h37 au point 12.2 de l'ordre du jour, le point - A participé au vote du point 5 décalé lors de la séance)), Mme VALEAU Roseline

**ABSENTE-EXCUSÉ(E)S :** M. CHEVALIER Charles, Mme FAYOLLE Julie, Mme SALOMON Florence, Mme VIGNOLET Céline,

**ABSENT(E)S :** Mme AURILLON Noémie, M. SOULARD Éric

**POUVOIRS :**
Mme SALOMON Florence donne pouvoir à M. PAGEAU Daniel
Mme THOMINIAUX Leïla donne pouvoir à M. DELANOUE Frédéric jusqu'à son arrivée.

Mme VALEAU Roseline a été désignée secrétaire de séance.

| NOM PRÉNOM | SIGNATURE | NOM PRÉNOM | SIGNATURE |
|---|---|---|---|
| M. BARTHELEMY Fabrice | | Mme LE MOAL Sylvie | |
| M. BLANDIN Fabrice | | Mme LELAURE Suzanne | |
| M. BRULÉ Joseph | | Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie | |
| Mme COTTINEAU Cécile | | M. PAGEAU Daniel | |
| M. DELANOUE Frédéric | | M. RICHARD Thierry | |
| Mme FEILLARD Sylvie | | M. TERRIEN Yves | |
| M. GOURET Laurent | | Mme THOMINIAUX Leïla | |
| Mme GUYONNET Émilie | | Mme VALEAU Roseline | |
| M. JOUNEAU Daniel | | | |

*Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie*